

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 35
Total votants : 35
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-094

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DUCATEAU, M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : VOTE DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine est située dans la tranche de population suivante : 10 000 à 19 999 habitants ;
- Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique territoriale est pour cette tranche de population de 48,75 % pour le Président ;
- Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la fonction publique territoriale est pour cette tranche de population de 20,63 % pour un Vice-Président ;
- Considérant que l'enveloppe annuelle maximale autorisée pour les indemnités est de 95 278,56 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré fixe les indemnités comme suit :

Fonction	Taux de l'indemnité
Présidente	48,06 %
1 ^{er} Vice-Président	19,94 %
2 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
3 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
4 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
5 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
6 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
7 ^{ème} Vice-Président	17,88 %
8 ^{ème} Vice-Président	17,88 %

- L'indemnité de fonction des élus sera versée mensuellement.

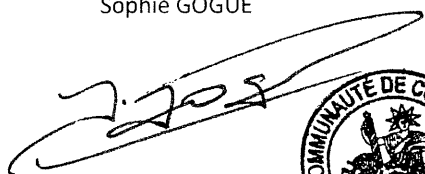
- Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'EPCI.

La présente délibération remplace la délibération n°2026-04-057 du 13/04/2026 et prend effet le 16 avril 2026.

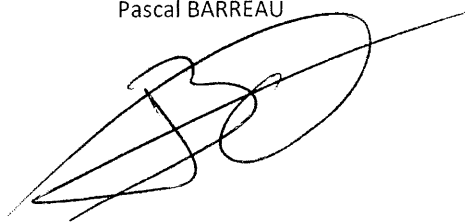
Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Avord, le 19 mai 2026.

La Présidente
Sophie GOGUÉ

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "DE LA SEPTAINE" at the bottom. The inner circle features a heraldic coat of arms with a central figure, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or scepter, surrounded by smaller figures and symbols.

Le Secrétaire
Pascal BARREAU

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

Annexe à la délibération n° 2026-05-094 du 18/05/2026

Remplace l'annexe de la délibération n°2026-04-057 du 13/04/2026

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AU PRÉSIDENT ET AUX VICE-PRÉSIDENTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

EPCIFP : Communauté de communes de La Septaine

018-241800374-20260518-2026-05-094-DE

Accusé certifié exécutoire

POPULATION TOTALE : Entre 10 000 et 19 999 habitants

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 20/05/2026

1 – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) : Indemnité maximale du président + total des indemnités maximales des vice-présidents ayant délégation (sur la base d'une année civile) : 95 278,56 €

2 – INDEMNITÉS ALLOUÉES

- Présidente :

Nom de la présidente	Taux maximal (en % de l'IB terminal de la fonction publique)	Montant maximal de l'indemnité brute	Taux voté (en % de l'IB terminal de la fonction publique)
GOGUÉ Sophie	48.75 %	2003,88 €	48,06 %

- Vice-présidents titulaires d'une délégation :

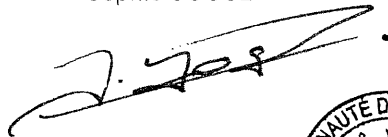
Nom des Vice-présidents	Taux maximal (en % de l'IB terminal de la fonction publique)	Montant maximal de l'indemnité brute	Taux voté (en % de l'IB terminal de la fonction publique)
1 ^{er} vice président :	20.63 %	848,00 €	19,94 %
2 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %
3 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %
4 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %
5 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %
6 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %
7 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %
8 ^{ème} vice président :	20.63 %	848,00 €	17,88 %

3 – MONTANT TOTAL ALLOUÉ : 7 939,88 € par mois, soit 95 278,56 € par an.

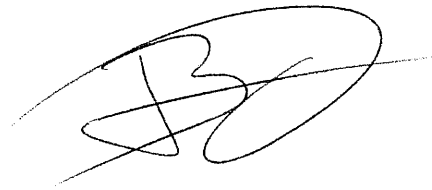
(Indemnité du président + total des indemnités des vice-présidents ayant délégation +
total des indemnités des membres du bureau)

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-095

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA DGATT DE BOURGES

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-0353 du 3 avril 2025 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site (CSS) de l'établissement DGATT de Bourges ;
- Vu l'article 5711-1 du CGCT, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués titulaires et suppléants qui siégeront à la commission de suivi de site de l'établissement DGATT de Bourges ;
- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Désigne pour siéger au sein de la CSS de la DGATT de Bourges, les délégués suivants :

TITULAIRE	SUPLÉANT
BLANCHARD Alain	ALEXANDRE Arsène

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-096

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA SEPTAINE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la communauté de communes de La Septaine ;
- Vu le projet de règlement intérieur concernant le conseil communautaire ;
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

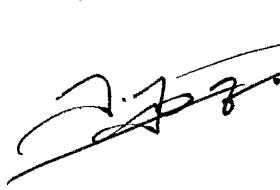
- Adopte le nouveau règlement intérieur du conseil communautaire de La Septaine.
- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ

Le Secrétaire
Pascal BARREAU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants :
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-097

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : ADHÉSION 2026 AU CAUE DU CHER

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cher nous propose de renouveler notre adhésion pour 2026.

Le montant de cette adhésion pour l'année 2026 s'élève à 600 euros.

- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au CAUE du Cher pour l'année 2026 et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa population soit 600 euros.

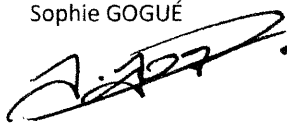
- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

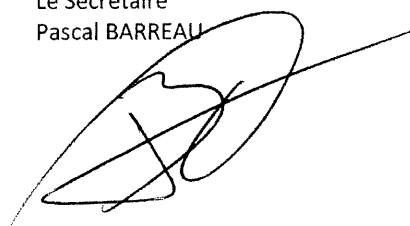
Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-098

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE DE BRÉCY ET VILLABON

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque sur les communes de Brécy et Villabon,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis FAVORABLE SANS RÉSERVE pour le projet présenté par RWE, sur les communes de Brécy et Villabon.

Vote :

Défavorable : 0

Abstention : 0

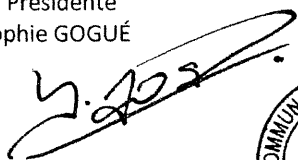
Favorable sans réserve : 36

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU



Diffusion internet cc-laseptaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-099

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER DE MODIFICATION N°6 DU PLUi DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE BOURGES PLUS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R.104-33 à 104-37 du Code de l'urbanisme selon lesquels l'avis du Conseil communautaire de La Septaine est sollicité pour émettre un avis sur le dossier de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bourges Plus ;
- Vu le mail en date du 03 avril 2026 de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus ;
- Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis FAVORABLE SANS RÉSERVE sur le dossier de modification n°6 du PLUi de Bourges Plus.

Vote :

Défavorable : 0

Abstention : 0

Favorable sans réserve : 36

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 1
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-100

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : TARIFS ET CONVENTION AVEC CHER EMPLOI ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ACTION « VAC S'Y 2026 »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Cher Emploi Animation propose un mini-séjour dans le cadre de l'action « VAC S'Y 2026 » pour les jeunes ;
 - Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;
 - Compte tenu de la nécessité de signer une convention ;
 - Il est proposé d'établir le tarif du séjour en fonction du quotient familial ;
- Le conseil communautaire après en avoir délibéré :
- Approuve la convention « VAC S'Y » avec cher Emploi Animation,
 - Fixe les tarifs suivants :

Tarifs Vacs'y 2026	
QF ≤ 400	40 €
400 < QF < 700	42 €
700 ≤ QF ≤ 950	44 €
950 < QF ≤ 1330	46 €
QF > 1330	48 €

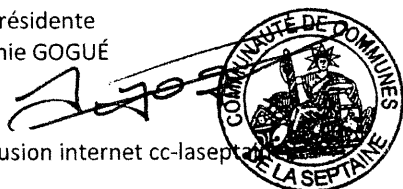
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention « Vac s'y 2026 » ainsi que tout document relatif à ce séjour.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-101

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/05/2026

Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTICALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : TARIFS 2026 SÉJOUR DE L'ACCUEIL JEUNES A GOULE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu le projet de séjour sportif d'activités nautiques prévu dans le cadre de l'Accueil Jeunes du 08 au 10 juillet 2026 à l'étang de Goule sur la commune de Bessais-le-Fromental (18),
 - Il est proposé d'établir le tarif du séjour en fonction du quotient familial,
 - Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
- Le conseil communautaire après en avoir délibéré,
- Fixe les tarifs suivants :

Tarifs Séjour Accueil Jeunes à Goule	
QF ≤ 400	48 €
400 < QF < 700	52 €
700 ≤ QF ≤ 950	56 €
950 < QF ≤ 1330	60 €
QF > 1330	64 €

- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout document relatif à ce séjour.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Diffusion internet cc-laseptaine

Le Secrétaire
Pascal BARREAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 35
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-05-102

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Baugy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 12 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260518-2026-05-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 20/05/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DUCATEAU, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme HOSPITAL, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, M. PUILLET, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PISKOREK.

POUVOIRS : M. PISKOREK à M. PUILLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BARREAU.

OBJET : CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le tableau des effectifs,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

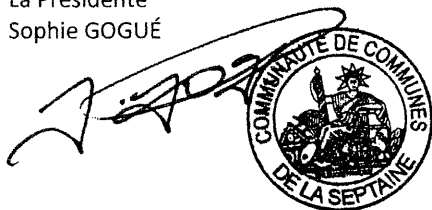
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un poste Adjoint technique principal de 2ème classe à 27.3/35 ème à compter du 1er septembre 2026 portant le n° 301 dans le tableau des effectifs.
- Dit que ce poste sera pourvu conformément aux dispositions statutaires en vigueur,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Fait à Avord, le 19 mai 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire
Pascal BARREAU

